

ANNEXE : TARIFS DU SERVICE AU 1^{ER} JANVIER 2017

Ces tarifs sont donnés à titre indicatif et peuvent être révisés à tout moment par la collectivité. Les délibérations relatives à la fixation des prix sont affichées et consultables librement en Mairie.

➤ Frais relatifs au contrat sur branchements existants

Souscription du contrat (frais de gestion de dossier)	20 €
Souscription ou résiliation du contrat avec intervention physique pour l'ouverture et la fermeture du branchement	30 €
Ouverture ou fermeture de branchement seule, pour chaque intervention, au-delà de deux interventions annuelles	20 €
Fermeture d'un branchement suite à la constatation d'une infraction (après mise en demeure ou immédiate en cas de risque avéré ou imminent)	45 €

➤ Contrôle des installations privées des abonnés disposant d'une ressource complémentaire reliée au réseau d'eau potable

Contrôle réglementaire des installations privées de prélèvement :	
- 1 ^{er} contrôle	Sur devis
- Contre-visites	Sur devis

➤ Établissement d'un nouveau branchement

Visite préalable du service sur site pour la définition des caractéristiques du branchement	50 €
Contrôle des travaux par le service, en tranchée ouverte	150 €
Frais divers pour la création d'un nouveau branchement (frais de dossier, souscription du contrat, etc.)	150 €

➤ Montant des différents types de forfaits

Usage domestique destiné à l'alimentation en eau d'un logement	108 €
Usage agricole, d'irrigation, d'arrosage de jardin pour une superficie inférieure ou égale à 400 m ²	30 €
Usage agricole, d'irrigation, d'arrosage de jardin pour une superficie supérieure à 400 m ²	108 €
Usage artisanal, industriel ou commercial, élevage	210 €